

## **BUREAU SYNDICAL**

### **SEANCE DU MARDI 21 MAI 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 21 mai 2024 à 16 heures, le Bureau syndical, légalement convoqué le 14 mai, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### **DÉLIBÉRATION N° 24-51**

**Objet : Demande de subvention et état d'avancement du projet d'habillage architectural du Centre de valorisation énergétique (CVE)**

**Nombre de membres en exercice : 12**

**Membres présents : (8)**

Mesdames M. CAUMONT, C. DELPRAT, M. HINGANT,  
Messieurs C. DIARRA, J.C. GENIÈS, M. MAQUIN, Y. MURRU, R. PY.

**Membre absent excusé ayant donné procuration : (1)**

Madame M. BIDEL (Pouvoir à M. J.C. GENIÈS)

**Membre absent excusé : (1)**

Monsieur G. DARAGON

**Membres participant en visioconférence, ne prenant pas part aux votes : (2)**

Messieurs F. BOUCHE, P. HADDAD.

**Madame HINGANT expose :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20-40 du 14 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir de l'assemblée délibérante d'une partie de ses compétences au Bureau syndical, notamment d'approuver et d'autoriser le Président à prendre toute décision concernant la sollicitation et l'octroi de toutes subventions,

**Contexte**

Par délibération 22-48, le comité syndical a validé la désignation du groupement mené par le cabinet d'architecte AIA comme lauréat du concours organisé pour le projet de couverture architectural du CVE. La signature du marché de maîtrise d'œuvre, après négociations, est intervenue en février 2023.

Plusieurs phases d'études ont été conduites depuis lors cette période et un point d'avancement peut être réalisé.

**Etudes de conception**

Les missions de maîtrise d'œuvre ont débuté au printemps 2023 par plusieurs visites de sites et des enquêtes documentaires pour compléter les données d'entrées déjà disponibles.

A l'été 2023, dans le cadre de missions complémentaires, des investigations techniques concernant les structures, les pathologies des bétons existants et la tenue des sols ont été réalisés. Les résultats obtenus ont entraîné quelques modifications de conception sur l'implantation des descentes de charges dont certains sont à renforcer.

Les contrôleurs techniques et coordinateurs sécurité ont démarré leurs missions en septembre 2023.

La phase d'études AVP instruite au second semestre 2023 a été l'occasion de revoir certains aspects de conception : la hauteur de la couverture, le parcours de visite, le traitement des émergences acoustiques, l'adaptation des passerelles de maintenance. Ces études AVP ont été validées en février 2024.

La phase d'études PRO est en cours d'achèvement. Cette phase a été l'occasion de détailler et revoir le phasage du chantier, l'organisation des travaux en coactivité avec l'exploitation du centre et la gestion des eaux pluviales en tenant compte des dernières mises à jour du PLU. Plusieurs optimisations économiques ont été recherchées pour compenser les surcoûts identifiés en phase AVP. Le choix d'un bassin végétalisé permettant de gérer les eaux pluviales (au lieu de cuves enterrées), la rationalisation des éclairages nocturnes ou encore le maintien de la toiture de fosse existante au lieu de sa reconstruction évitent plusieurs centaines de milliers d'euros d'investissement non nécessaires.

Plusieurs réunions d'échanges se sont tenues avec les services instructeurs des mairies de Sarcelles et Villiers-le-Bel, avec les services préfectoraux, l'exploitant du CVE et les bureaux de contrôle, qui ont conforté le principe du projet.

#### Missions complémentaires

Deux missions complémentaires sont également engagées depuis de printemps, à savoir la préparation des dossiers de permis de construire et de le porter à connaissance auprès de l'inspection des installations classées. Le dépôt du permis de construire doit intervenir au début du mois de juin.

Au cours des études PRO, il est apparu la nécessité de disposer d'une expertise spécifique sur la sécurité incendie.

Une mission dédiée sera confiée au groupement de maîtrise d'œuvre par voie d'avenant.

#### Planning du projet

Le déroulement des études et la complexité du projet ont entraîné un décalage du planning initial. Les prochaines phases du projet seront la passation des marchés de travaux sur la fin 2024. L'ouverture du chantier interviendra au printemps 2025. Les premiers travaux concerneront la démolition du hall de vidage, la couverture des lignes suivra à partir de la fin de l'année prochaine. La réception définitive est prévue à l'été 2027.

#### Budget du projet

Le coût des travaux, initialement fixé à 11M€HT lors du concours, a dû être réévalué aux cours des études d'avant-projet, en raison des modifications exposées ci-avant.

En fin de phase AVP, le montant estimatif des travaux est de 12 344 829 €HT.

Les études d'avant-projet ont permis de déterminer un coût estimatif des travaux, détaillé dans le tableau ci-dessous :

<b>Coût estimatif de l'opération (PHASE AVP)</b>	
<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant prévisionnel HT</b>
Démolition et désamiantage du pavillon	100 000 € HT
Terrassement - Voiries réseaux divers – Espaces verts	850 750 € HT
Fondations spéciales	275 932 € HT
Démolition diverses - Réparation des bétons	650 000 € HT
Gros œuvre - Peinture de façade	1 384 838 € HT
Structure métallique - Métallerie	5 745 315 € HT
Couverture étanchée	740 730 € HT
Bardage	1 603 073 € HT
Menuiseries extérieures	481 691 € HT
Eclairage de mise en valeur	512 500 € HT
<b>Montant Total en € HT</b>	<b>12 344 829 € HT</b>

En incluant l'ensemble des autres frais et coûts complémentaires, détaillés dans le tableau ci-dessous (TVA, missions de maîtrise d'œuvre, assurances Tout Risques Chantier (TRC), communication, ..., etc.), le projet s'élève à 18 146 520 € TTC. Le FCTVA permettra de récupérer 2,9M€ sur l'opération. A ce stade il est difficile d'estimer le coût des éventuels impacts sur l'exploitation du CVE, dont l'accès et le fonctionnement seront maintenus mais perturbés lors du chantier.

<b>Dépenses</b>		
	HT	TTC
Prestations AMO précédentes	78 000 €	93 600 €
Nouvelles Prestations AMO	60 000 €	72 000 €
Diagnostics complémentaires	103 840 €	124 608 €
Frais concours MOe (primes)	116 667 €	140 000 €
Prestations MOe (10,83%+282,22k€)	1 614 290 €	1 937 148 €
CT/CSPS	35 000 €	42 000 €
Assurance TRC	136 530 €	163 836 €
Travaux (yc études d'exécution)	12 300 000 €	14 760 000 €
<b>Communication</b>	<b>100 000 €</b>	<b>120 000 €</b>
Aléas (4%)	577 773 €	693 328 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 122 100 €</b>	<b>18 146 520 €</b>

#### **Demandes de subventions pour ce projet**

Ces dépenses sont éligibles au financement proposé par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Zéro déchet et économie circulaire », pour les projets contribuant à « améliorer l'insertion paysagère, la performance des installations, et réduire les nuisances des installations existantes ».

Ainsi, pour ces opérations, une aide à l'investissement est proposée à hauteur de 35% avec un plafond de subvention fixé à 250 000 €.

La prochaine commission permanente se réunira le 15 novembre 2024 et la date butoir pour le dépôt des dossiers est fixée au 8 juillet 2024.

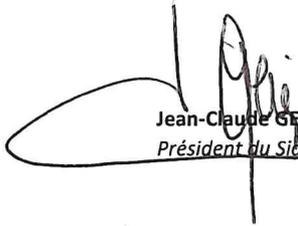
Après examen du rapport adressé aux membres du Bureau syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et *le quorum étant atteint*, le Bureau syndical, *à l'unanimité* :

- **PREND ACTE** du financement possible dans le cadre de la couverture architecturale du CVE, tel que détaillé supra.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et à signer tous documents et actes en ce sens.

- **DIT** que les recettes sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

  
Jean-Claude GENIÈS,  
Président du Sididurs

  
Maurice MAQUIN,  
Secrétaire de séance

Acte exécutoire le 04/06/2024 (reçu par le contrôle et publié le 04/06/2024)